

Plan programme

3. Les évolutions apportées au projet



1

Elargir le périmètre du secteur de renouvellement urbain pour intégrer le secteur situé le long du boulevard Jean-Jaurès.

Ce terrain est formé d’une parcelle communale et d’un pavillon préempté par la ville.

Il permet d’installer un petit programme d’une trentaine de logements : un des critères requis par la convention ANRU pour bénéficier des subventions.

2

Conserver la partie est du centre commercial de la Rabaterie pour maintenir la pharmacie et rénover les locaux commerciaux en façade de la rue.

2b

Démolir la partie ouest pour ouvrir un maximum l’espace et désimperméabiliser une partie des sols.

3

Localiser la surface pour construire le futur équipement « Centre social et maison de la danse » et son jardin à l’ouest sur une emprise publique

